

COMMUNE DE 6767 ROUVROY

Rue du 8 Septembre 41 à 6767 DAMPICOURT

Vacance d'emplacements forains sur la fête de Couvreur.

Le présent avis est porté à l'attention de toute personne ou société intéressée et informe que des emplacements forains sont à pourvoir sur la fête de Couvreur, les 28, 29 et 30 septembre 2012.

En application du règlement communal relatif à l'exercice et à l'organisation des activités foraines et des activités ambulantes de gastronomie foraine sur les fêtes foraines publiques et le domaine public, adopté par le Conseil Communal le 19 mars 2008.

Type d'attractions ou d'établissements souhaités : tous types de carrousels, manèges et autres stands forains pour enfants et tous âges (tir, jeux de pièces, baraque à nougat,.....).

Spécifications techniques utiles et ou de sécurité : strict respect de toutes les règles de sécurité applicables suivant la législation en vigueur en la matière et suivant avis des autorités compétentes.

Situation de l'emplacement : Rue du 10 Mai à Couvreur, l'emplacement précis de chaque attraction acceptée sera défini en concertation avec les parties concernées (Collège Communal, le fonctionnaire délégué, l'organisateur local, le service de police,....).

Mode et durée d'attribution : les emplacements sur les fêtes foraines publiques sont attribués soit pour la durée de celles-ci, soit par abonnement.

Sauf en cas d'absolue nécessité ou d'obligations inhérentes au renouvellement de la foire, les emplacements sont accordés par abonnement à l'exploitant qui a obtenu un même emplacement pendant deux années consécutives.... (article 5).

Les abonnements ont une durée de cinq ans..... (article 7).

Le prix : les emplacements sont gratuits.

Les conditions d'obtention de l'emplacement et les critères d'attribution : voir articles 3 et 6/6.2.

Le lieu et le délai d'introduction des candidatures : Les candidatures sont adressées à la bourgmestre ou au fonctionnaire délégué soit par courrier recommandé à la poste avec accusé de réception, soit par courrier déposé, contre accusé de réception, à l'administration communale, Rue du 8 Septembre 41 à 6767 DAMPICOURT, au minimum 2 mois avant la fête.

Elles peuvent également être adressées sur support durable contre accusé de réception à l'administration communale, Rue du 8 Septembre 41 à 6767 DAMPICOURT.

Pour être valables, elles doivent être introduites dans les formes prescrites et dans le délai prévu dans le règlement et comporter les informations et les documents requis par le règlement (article 3....).

Délai de notification de l'attribution de l'emplacement : dans le mois qui précède la fête.

Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à contacter Monsieur Miguel RICHARD, employé d'administration, téléphone : 063/58.86.64 ou 60.

ROUVROY, le 09 novembre 2011

Par le Collège :

La Secrétaire Communale f.f.,
(s) Charlotte LEONARD

La Bourgmestre,
(s) Carmen RAMLOT